

# QU'EST-CE QUE LE PPBE\* ?

## HISTORIQUE

### 2002

- Directive européenne 2002/49/CE du parlement européen dans le cadre de la **lutte contre les nuisances sonores**

### 2017

- **Approbation** du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

### 2018

- Lancement du **plan d'actions** par la CAMG (création d'un guide sur la gestion des nuisances sonores, réalisation des cartes du bruit pour les nouvelles communes...)



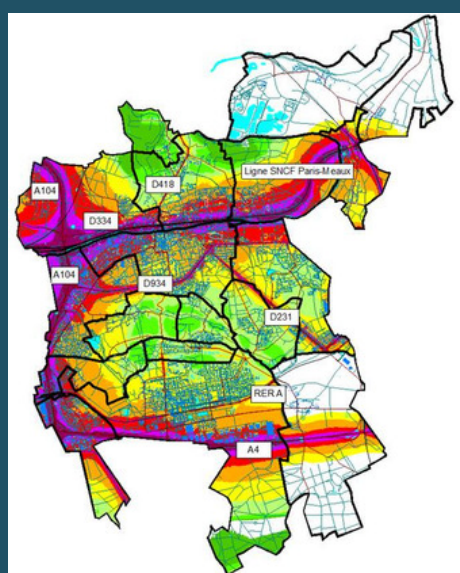
## OBJECTIFS

- Améliorer les **situations sonores critiques** d'un territoire
- Réduire les **zones bruyantes**
- **Préserver les zones calmes** du territoire

## STRUCTURE

Le PPBE comprend une **analyse acoustique** du territoire et l'élaboration du **plan d'actions** à l'échelle communautaire **sur 5 ans.**

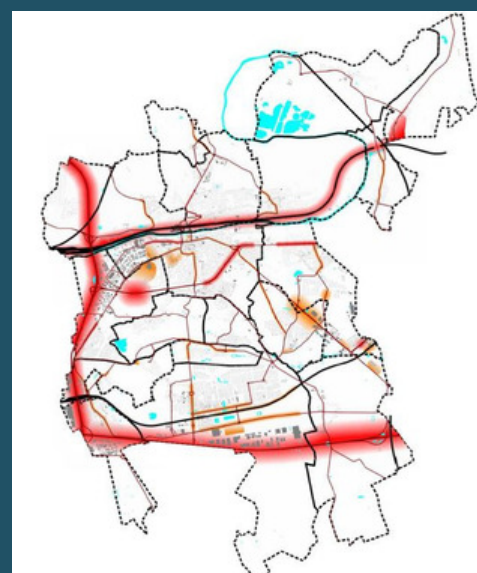
## CARTOGRAPHIE



Cartographie du bruit



Zones calmes

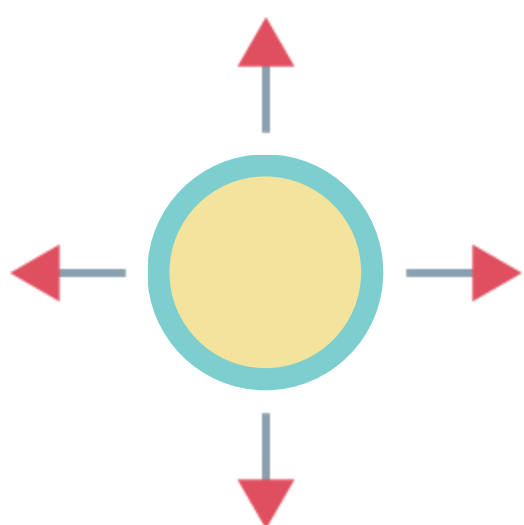


Zones bruyantes

\*Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

<sup>2</sup> Diagnostic acoustique des grandes agglomérations et des grandes infrastructures de transports terrestres

# QUELQUES ACTIONS DU PPBE FINALISÉ :



Achat de sonomètres



Promotion du déplacement  
doux



- Élaboration de guides et de chartes sur le bruit
- Intégration du PPBE dans les PLU des communes

Extension du périmètre du  
PPBE sur les communes de  
Ferrières-en-Brie et Pontcarré



Prise en compte du bruit par les  
acteurs du territoire et dans les  
futurs aménagements



Réduction de la vitesse de  
circulation



**PLUS D'INFOS ?**

CONTACTEZ [SEBASTIEN.DECUREY@MARNEETGONDOIRE.FR](mailto:SEBASTIEN.DECUREY@MARNEETGONDOIRE.FR)